



Valoriser notre diversité

Philippe Suinen

Président de l'Institut Destrée
Administrateur de sociétés

Namur, le 26 août 2020

Depuis plusieurs décades, le monde connaît autant un phénomène de prolifération étatique qu'un autre de décentralisations poussées à l'intérieur d'États existants, le premier venant parfois à la suite du second. Ces mouvements reflètent le plus souvent une volonté d'affirmation d'identité(s), notamment culturelle(s), menacées par une certaine standardisation des États concernés et du monde et voulant parfois justifier une volonté d'indépendance économique. Ceci apporte certes d'importantes nuances à la *toute-puissance* d'États centraux, avec de leur part des degrés divers de respect institutionnel de leur diversité interne.

Voici quelques années, la Wallonie a fait étudier son ADN par un consultant de haut niveau. Il s'agissait de la préparation d'une nouvelle campagne de *branding* et le résultat en a été clair : l'ADN de la Wallonie est fait d'**ouverture sur le monde**, de **qualité** (de vie, d'accueil, de soins, d'infrastructures ...) et d'**appartenance à la Belgique**. On n'y retrouvait pas d'une manière aussi nette par exemple la parenté culturelle et linguistique avec la France ou l'attachement à l'Europe.

L'appartenance à la Belgique

Cet accent placé sur l'appartenance à la Belgique peut s'expliquer par plusieurs raisons, mais j'en retiens en tout cas l'aspect affectif, mais aussi la perception que notre pays génère une **valeur ajoutée d'estime et d'attractivité internationales** pour ses habitants en raison de sa **complexité gérée** et de sa **diversité valorisée**.

La Belgique présente officiellement la caractéristique de la **triculturalité** (flamande, francophone et germanophone), basée sur **le territoire (Flandre, Wallonie, Bruxelles et Ostbelgien)**. À cela vient s'ajouter une fameuse dose de **multiculturalité**, alliant les effets positifs des nombreux flux liés à des immigrations de multiples provenances (italienne, marocaine, turque, est- et centre-européenne, africaine, est- et Sud-asiatique, etc.) au statut et au rôle de capitale européenne. En disposant de leur autonomie, confortée par le caractère exclusif de leurs compétences et l'équipollence normative vis-à-vis du pouvoir fédéral, chacune de ces quatre Régions utilise, avec une intensité variable, les possibilités laissées par des espaces birégionaux (comme la Fédération Wallonie - Bruxelles) ou par des accords de coopération conclus entre elles ou avec des États ou des entités publiques étrangères.

Du bon usage de la diversité

Cette diversité belge est en soi une sorte de garantie donnée au monde de le comprendre, d'apprécier sa complexité et, en en étant proche, l'identité de chacun des groupes qui le composent. Encore faut-il que notre diversité (latine, germanique et cosmopolite) soit appréciée et considérée par chacun, à commencer nos gouvernants, comme un **atout** et un **devoir d'intégration** respectueux du pluralisme culturel. Il s'agit ici de tout faire, en poursuivant la

trace des actes de solidarité naturellement posés dans la dureté de la pandémie, pour **redonner un sens à la participation de chacun à une vie et à un bien communs**. Cela en évitant tout repli identitaire et en facilitant la compréhension et le dialogue entre chaque composante de cette diversité.

L'identité doit être ouverte, bienveillante et non radicale : elle doit nous éviter à tout prix des situations ou attitudes faisant penser à la description d'Amin Maalouf (*Les Désorientés*) - *Parce qu'ils ont une religion, ils se croient dispensés d'avoir une morale*.

Mais il existe aussi d'autres points d'équilibre à trouver et à renforcer :

- L'équilibre entre circuits courts et exportations

Autant nous avons à valoriser nos productions locales, autant nous avons à développer l'atout important en termes de développement que constitue l'expérience de nos entreprises à l'exportation (y compris la grande exportation). Tant le cosmopolitisme de la population wallonne que notre ADN d'ouverture au monde ne font que renforcer cet atout. Et pour conquérir des marchés exotiques ou y approfondir sa présence, le contact virtuel est à utiliser, mais ne suffit pas, il faut prendre l'avion. Évitions le cumul des reproches indus et inappropriés, qui consisterait à souhaiter de bonnes vacances à ceux qui partent en mission commerciale sur d'autres continents et à rendre suspecte l'utilisation de l'avion.

- L'équilibre entre autonomie régionale et cohérence fédérale

L'autonomie régionale est un des principes de base du fédéralisme, tout comme le principe l'induisant, la **subsidiarité**. Cette dernière constitue un facteur de proximité avec le citoyen en ce qu'elle situe le pouvoir au niveau le plus apte à répondre à un problème posé, ce qui explique que chaque pouvoir (l'État comme les Régions et Communautés) dispose de sa propre liste de compétences. L'autonomie régionale est aussi actionnable par la conclusion d'accords de coopération entre entités fédérées ou entre celles-ci et l'État fédéral. De tels accords peuvent par exemple fonder des actions communes de promotion internationale valorisant les atouts du pays ainsi constitué et de ses composantes, notamment sa diversité et son *cosmopolitisme* (concept développé par Diogène de Synope : *possibilité d'être natif d'un lieu et de toucher à l'universalité sans renier sa particularité*).

- La cohérence fédérale

En termes de répartition des compétences, le fédéralisme belge peut être analysé comme l'addition des points de vue institutionnels des différents partis politiques ayant fait partie des coalitions finalisant des réformes au niveau fédéral. Cela se traduit parfois par des processus décisionnels lourds, organisant une dépendance par rapport à un autre pouvoir, et ce sous des formes diverses comme l'avis, la concertation, la coopération obligée, l'exécution de normes établies par d'autres, soit des formes et sources élaborées de blocages potentiels, particulièrement inappropriés en cas de crise et/ou d'urgence. C'est pourquoi la répartition des compétences doit clairement attribuer des blocs homogènes (avec séquences décisionnelles complètes) aux différents pouvoirs de l'édifice belge, en ce compris bien entendu le pouvoir fédéral. Ce dernier aurait aussi à présider des **espaces communs avec les entités fédérées** visant à rencontrer ensemble (prévenir, préparer les réactions appropriées, harmoniser les actions et interventions) des situations de crise, notamment sanitaires. Un autre espace veillerait à l'attractivité internationale du pays et de ses composantes ainsi qu'à la valorisation de sa diversité.

Il est bien certain qu'une telle action de marketing international ne peut réussir et induire les progrès escomptés en termes d'activités, d'emploi et de visibilité positive que si les faits et la réalité s'accordent à la présentation. En d'autres termes, toute attitude ou action d'atteinte à la loyauté fédérale ou au vouloir vivre ensemble sera de nature à affaiblir la valeur ajoutée. Ce devrait être là le **nœud au mouchoir** pour toute constitution de majorité politique.